

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-131

**AVENANT N° 1 A LA DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE (CCI) DE  
L'OISE ET LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES SENLIS SUD  
OISE - PROLONGATION DE  
LA DUREE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 33**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
24 septembre 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Alain BATTAGLIA**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- \* Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président expose qu'une convention de partenariat a été signée, par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise, le 5 novembre 2019 et certifiée exécutoire le 6 novembre 2019, au titre des missions qui lui ont été confiées (article 2 de ladite convention « Engagement de la C.C.I. de l'Oise »).

Ladite convention de partenariat a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée d'un an.

Par courrier en date du 31 juillet 2020, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise informe que le contexte de crise sanitaire et la période de confinement ont amené leurs équipes à interrompre les visites terrain pendant deux mois.

Toutefois, elles ont travaillé à distance et recentré leurs accompagnements sur :

- Les dispositifs d'aides financières destinés aux entreprises ;
- La préparation de la reprise dans le respect des nouvelles règles sanitaires.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises sur le temps dédié au développement de leur activité, dans le cadre du partenariat, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise propose, sans coût supplémentaire, de prolonger la convention précitée jusqu'au 30 novembre 2020, soit deux mois.

Il convient donc, par voie d'avenant, de modifier la durée de la convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise.

### Délibération

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la délibération n° 2019-BC-03-021 du Bureau Communautaire en date du 2 octobre 2019 autorisant Monsieur le Président à signer la convention conclue entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise ;

**Considérant** la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise de prolonger la convention jusqu'au 30 novembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis

Le 27 OCT. 2020



Guillaume MARECHAL  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise